

Communiqué – Paris, le 16 juillet 2021

Fit for 55 : la neutralité carbone ne se fera pas sans une énergie bas carbone durablement compétitive au service de l'industrie

La Commission Européenne a présenté le 14 juillet son plan d'action pour atteindre la neutralité climatique en 2050 et tenir l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55% au moins en 2030 par rapport à 1990. Parmi les mesures proposées, figurent l'instauration d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) et une réforme du système européen d'échange de quotas de CO2 (EU ETS). Cette dernière se traduira notamment par une réduction des allocations gratuites, jusqu'à leur disparition en 2036, et une trajectoire de baisse des émissions renforcée via une revue complète des objectifs et des benchmarks six mois à peine après leur entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

L'UNIDEN partage l'objectif de neutralité carbone et rappelle qu'en France, l'industrie est « le principal secteur ayant contribué à la réduction des émissions françaises depuis 1990 », selon la Stratégie nationale bas carbone. Grâce à l'investissement et à l'innovation, entre 1990 et 2016, l'énergie consommée par unité de produit industriel a diminué de 41%, et les émissions de CO2 rapportées à la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière de 57%.

A cette aune, l'UNIDEN s'inquiète d'une stratégie européenne qui ne considérerait pas l'industrie comme un pilier essentiel de la politique de décarbonation : d'une part parce qu'elle est déjà engagée dans la décarbonation de ses propres procédés et qu'elle compte parmi les meilleurs élèves au monde, d'autre part parce qu'elle apporte, par l'innovation, les solutions qui permettent de décarboner l'économie au sens large.

Or, les principaux efforts portant sur l'efficacité des procédés ayant été réalisés ces dix dernières années, **l'accélération de la décarbonation de l'industrie passera avant tout par la transition énergétique et en particulier par son électrification**, pour peu que l'électricité soit, comme en France, très largement décarbonée ; ainsi, selon une étude initiée par l'UNIDEN, **le besoin annuel d'électricité de l'industrie en France, aujourd'hui de 120 TWh, devrait être multiplié par trois à quatre à l'horizon 2050.**

Pour cette raison, **l'objectif de neutralité carbone ne sera atteint qu'aux conditions suivantes :**

- **un accès compétitif et durable à de l'énergie bas carbone, en quantité suffisante :**
 - **en protégeant l'industrie du choc de l'augmentation des prix des quotas de CO2** et de ses répercussions sur les prix de l'électricité en Europe ; à défaut, aucun investissement ne se fera et l'industrie ne pourra pas apporter sa contribution essentielle à la neutralité carbone ;
 - **en permettant le développement de contrats d'approvisionnement en électricité décarbonée à long terme** pour les industries électro-intensives ;
 - **en fléchant les énergies renouvelables et notamment les ressources limitées en biomasse** en priorité vers les usages énergétiques incompressibles de l'industrie ;

- **une protection effective contre le risque de fuite de carbone** ; or l'efficacité du MACF sera bien évidemment à démontrer, alors que plusieurs pays exportateurs vers l'Europe, dont la Chine, la Russie ou la Turquie, développent déjà les stratégies qui leur permettront d'adosser leurs exportations à des mix énergétiques faiblement carbonés, sans pour autant que leur mix global le soit. Le maintien des quotas gratuits, loin d'être un double bénéfice, reste une nécessité absolue si l'Union européenne veut atteindre ses objectifs climatiques autrement qu'en annihilant l'industrie européenne ; en outre le MACF doit être simple et lisible : l'UNIDEN propose ainsi, à la différence de la Commission, un mécanisme basé sur la différence entre les émissions moyennes du secteur dans le pays exportateur considéré et le benchmark européen, évitant ainsi tout risque de double comptage ;
- **un soutien massif à l'innovation bas carbone, tant à l'investissement qu'à l'exploitation si nécessaire**, pour déclencher les investissements créatifs de l'économie bas carbone de demain, qui nécessitera l'émergence de technologies de rupture ;
- **une visibilité sur la trajectoire**, aujourd'hui absente alors que les cycles d'investissement de l'industrie sont longs ; ce paquet législatif massif qui vient changer certaines règles six mois à peine après leur entrée en vigueur ne donne clairement pas un bon signal aux investisseurs en Europe.

Pour Nicolas de Warren, président de L'UNIDEN, « ***l'industrie doit être remise au cœur de ce paquet législatif, qui marque la bonne direction, mais ne prévoit pas de modalités concrètes pour lui garantir l'indispensable accès à une électricité bas carbone, disponible à hauteur des besoins considérables requis par sa décarbonation – trois à quatre fois les besoins actuels –, fiable et compétitive sur le long terme.*** »

Contact presse : f.alexandre@cominst.com ; info@uniden.fr